



## Faute inexcusable employeur

-----  
Par Meljou84

Bonjour

Je souhaiterais savoir quel est le délai entre l'expertise médical du à la faute inexcusable de l'employeur et l'audience pour la liquidation des préjudices.

Est il possible de trouver un arrangement directement avec la Cnam pour éviter des délai trop long.

Merci pour vos réponses.